

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION N°4 DU 4 AVRIL 2017</p>
--

PRESIDENCE : Madame Michèle DUGOURGEOT, Proviseur

QUORUM : 14

NOMBRE DE PRESENTS : 22

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 5

ORDRE DU JOUR :

1. Compte financier 2016 et affectation du fonds de roulement
2. DBM pour information et vote
3. Sortie géologique des TSSVT à Montgenèvre en octobre 2017
4. Avenant au contrat de délégation de service public pour le service de restauration
5. Contrat de maintenance pour l'alarme anti- intrusion
6. Convention de transfert de l'imprimante 3D
7. Compte-rendu du CESC pour information
8. Question diverse de la PEEP : « Possibilité de mettre sur Pronote les DS communs avec leurs corrections pour créer une base d'annales »

Le quorum étant atteint, 22 membres présents, Madame le Proviseur ouvre la séance à 18h05.

Le procès verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 9 février 2017 est approuvé à l'unanimité ainsi que le présent ordre du jour modifié.

Madame PACHOUD est présente en qualité d'agent comptable. Madame le Proviseur annonce que Madame PACHOUD, qui a fait valoir ses droits à la retraite, assiste à son dernier conseil au lycée Rosa PARKS.

Madame le Proviseur précise que la demande de création d'un poste de mathématiques formulée à l'issue du CA du 9 février 2017 a été acceptée.

« Adoption du procès-verbal du CA du 09/02/2017 et du présent ordre du jour modifié »

Acte n° 58									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22

Le secrétariat est assuré par Monsieur AILLOUD, Proviseur adjoint.

1. COMPTE FINANCIER 2016 ET AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Le compte rendu de gestion 2016 est présenté par Madame la gestionnaire et la partie analyse financière par Madame l'agent comptable. Le compte financier retrace l'exécution du budget 2016. Cf. document joint.

Selon le mode RCBC, le compte rendu de gestion retrace les dépenses et les recettes des différents services.

- A. Service AP : activités pédagogiques
- B. Le service VE : Vie de l'élève
- C. Le service ALO : Administration et logistique
- D. Le service SBN : Bourses nationales
- E. Le service OPC : Opération en capital

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 s'élève à	- 6 512.37€
Fonds de roulement 31.12.2015 :	68 335.40€
+ Variation du fonds de roulement de l'exercice 2016 :	- 11 567.69€
Fonds de roulement au 31.12.2016 :	56 767.71€

La taxe d'apprentissage, pour un montant de **8682.03 €**, a été entièrement utilisée pour l'achat de matériel, équipements et logiciels propres à la section STI2D, comme la réglementation l'exige (seuls **341.09€** n'ont été engagés qu'en 2017).

Le déficit de **6 512.37€** résulte d'un prélèvement sur fonds de roulement pour l'achat de matériel pédagogique destiné à la section STI2D et le remplacement du matériel d'escalade pour l'EPS. S'agissant du matériel pour la STI2D, le complément de taxe d'apprentissage de **5 800€** octroyé par la région au titre de l'année 2015 avait été affecté au fonds de roulement pour des raisons comptables. Pour pouvoir utiliser ces crédits, un prélèvement a dû être effectué sur le fonds de roulement, ce qui explique en grande partie le déficit constaté.

Le résultat d'exploitation n'est donc pas bénéficiaire. Selon le nouveau mode de calcul, le fonds de roulement du lycée est suffisant pour faire face à 54 jours de fonctionnement pour 60 jours préconisés.

M.ROUVEURE pose la question de l'internalisation du service de restauration. Madame le Proviseur rappelle que le renouvellement de la délégation de service public pour le service de restauration a été adopté à l'unanimité lors du CA du 28 avril 2015 (acte n° 227-2015) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le compte financier est adopté sans réserve.

« Adoption du compte financier 2016 »

Acte n° 59									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22

« Affectation de la totalité du résultat de l'exercice au service général »

Acte n° 60									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22

2. DBM POUR VOTE

Madame la gestionnaire présente la DBM n°3 pour information et la DBM n° 4 pour vote.

DBM n°4 :

➤ Régularisation du paiement de la taxe foncière pour les appartements en COP pour les années 2014, 2015 et 2016 : **6600€**. Par la suite, la taxe foncière, qui correspond à 20% des recettes des loyers, sera financée par les recettes des locations.

➤ Surplus de dépenses d'entretien liées à la vétusté, le lycée ayant atteint ses 10 ans (moteurs de volets roulants, maintenance des radiateurs, frais de réparation du véhicule) : **2 500€**

Le prélèvement sur le fonds de roulement s'élève donc à **9 100€**

Le fonds de roulement se montera à **47 667.71 €** après ce prélèvement.

« Vote de la DBM n° 4 »

Acte n° 61									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22

3. SEJOUR A MONTGENEVRE DES TS SVT LES 2 et 3 OCTOBRE 2017

Les professeurs de SVT souhaitent, comme chaque année, organiser en début d'année scolaire une sortie géologique pour les TS, en lien avec leur programme. Cette sortie aura lieu les 2 et 3 octobre 2017.

M. SOULIER et M.GAUDRY se rendront avec leurs classes au massif du CHENAILLET à MONTGENEVRE, à la recherche d'un océan perdu.

Le transport en autocar, la nuitée et les repas (centre d'hébergement CIPPA à Briançon) seront à la charge des familles et du lycée pour les accompagnateurs.

2 autocars :	3600 €
Hébergement :	3199.50€
2 guides accompagnateurs :	360€
Fournitures	29.50€
Total :	7189 €

« Autorisation d'organiser une sortie pédagogique facultative à MONTGENEVRE à caractère scientifique et sportif pour 74 élèves de TS SVT et 5 accompagnateurs les 2 et 3 octobre 2017, avec une participation des familles de 91€ »

Acte n° 62									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22

4. AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE SERVICE DE RESTAURATION

Cet avenant au contrat du 1^{er} septembre 2016 a pour but de préciser le reversement des charges de fluide du délégataire au lycée.

« Avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la restauration scolaire du lycée Rosa Parks de Neuville sur Saône »

Acte n° 63									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22

5. CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ALARME ANTI - INTRUSION

Après mise en concurrence, le prestataire actuel AOD a été reconduit.

« Contrat de maintenance de 4 ans pour l'alarme anti-intrusion à compter du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021 avec la société AOD pour un coût annuel de 1 108.80€TTC »

Acte n° 64									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22

6. CONVENTION DE TRANSFERT DE L'IMPRIMANTE 3D

La section STI2D ne pouvant plus faire face aux frais liés à l'imprimante dont elle a été dotée par la région à l'ouverture de la filière, elle a fait l'acquisition d'un autre modèle mieux dimensionné. Un transfert à titre gracieux de l'ancienne imprimante est donc envisagé vers un Lycée polyvalent de la région Auvergne Rhône- Alpes. Les frais de transport seront à la charge du lycée receveur.

« Convention de transfert à titre gratuit de l'imprimante 3D n° 0240128 au lycée ALGOUD-LAFFEMAS à Valence »

Acte n° 65									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22

7. COMPTE-RENDU DU CESC POUR INFORMATION

Le compte-rendu de la réunion du CESC du 27 mars 2017, qui a réuni des personnels, des parents, des élèves et des partenaires, est commenté par Madame le Proviseur.

Les parents de la FCPE annoncent que la fédération va faire un don de **2 500€** pour financer les stages de PSC1, qui n'ont pu être réalisés cette année du fait de l'absence de subvention. Madame le Proviseur leur adresse ses plus vifs remerciements.

8. QUESTION DIVERSE DE LA PEEP

« Possibilité de mettre sur Pronote les DS communs avec leurs corrections pour créer une base d'annales »

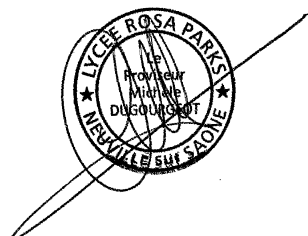
La question ayant été posée tardivement, les professeurs n'ont pas vraiment eu le temps de se concerter. M.LAME accepte néanmoins d'apporter des éléments de réponse.

Il précise d'emblée que Pronote n'est pas le bon outil pour un partage de bases de données. Par ailleurs, s'agissant des terminales, les professeurs donnent déjà des sujets d'annales, avec des corrigés détaillés.

Les corrigés pourraient être mis en ligne sur le site du lycée mais il faut faire attention aux changements de programme. Cette question pourra éventuellement être approfondie lors d'un prochain CA.

La séance est levée à 19h40. Le conseil d'administration de fin d'année est fixé le mardi 27 juin 2017.

La Présidente,
Michèle DUGOURGEOT



Le secrétaire de séance,
Michel AILLOUD



PJ :

- Compte financier 2016
- Compte rendu de gestion
- Compte - rendu du CESC